

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

AVIS

Commune de Prévencières

Les arrêtés préfectoraux :

n° 2015 <i>189-0003</i>	n° 2015 <i>189-0006</i>
n° 2015 <i>189-0004</i>	n° 2015 <i>189-0007</i>
n° 2015 <i>189-0005</i>	n° 2015 <i>189-0008</i>
n° 2015 <i>-189-0009</i> .	

du *8 juillet 2015*, portant déclaration d'utilité publique des travaux de renforcement des ressources en eau potable, de la dérivation des eaux souterraines, de l'installation des périmètres de protection, portant autorisation de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine, des captages de « Alzons », de « Chastanet », de « l'Hermet », de « la Fare », de « la Molette », de « Rieu » et de la prise d'eau du Chassezac, ont été adoptés.

Ces actes seront affichés au minimum deux mois et mis à la disposition du public en mairie de Prévencières.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Florac,
secrétaire général par suppléance,



Franck VINESSE.